

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Bureau
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 21

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 3 mars 2025

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), AUDIER Christian (Carcassonne Agglomération), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CALVET André (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean-Louis (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND André (Communauté de communes du Limouxin), COSTES Alain (Communauté de communes du Limouxin), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), DURAND Pierre (Communauté de communes du Limouxin), PALOMINO Marie Christine (Communauté de communes du Limouxin), ARAGOU Christian (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), BENNAVAIL Georges (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), GALY Jacques (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités :

Jean-Marie AVERSENQ, Directeur SMMAR

GALINIE Baptiste, Coordonnateur HVA,

DUBRAY Robin, Technicien de rivière du SMMAR,

BONNET David, Sabrina MOREL Gestionnaires administratifs SMAH HVA

2025_05

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité syndical
du 20 mars 2025**

Objet de la délibération : VALIDATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 ET DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024.

Vu le procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2024,

Vu le rapport d'activités de l'année 2024,

Vu l'absence de remarque,

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité.

VALIDE le procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2024,

VALIDE le rapport d'activités de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIÈS

